République Française Département LOIRET Commune d'AUTRUY SUR JUINE Mairie - 2 rue des Essarts Tél. 02 38 32 50 76 - Fax 02 38 32 52 56

Extrait du registre des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE Séance du 24/03/2022

L'an 2022 et le Jeudi 24 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents: M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme DOZIAS Catherine, Mme LEGRAND Virginie, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, Mme PASQUIER Marinette, M. LOMBART Jean-Marc.

Absents excusés : M. FRANCHOMME Gwenn, M. DUBOCQ Frédéric, M. ADAMOPULOS Constantin et M. DAUBIGNARD Fabien – Mme RIVIERE Claire (arrivée en cours de séance)

Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente. Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal: 15

En exercice: 15

Date de la convocation : 17 Mars 2022 Date d'affichage : 17 Mars 2022

SOMMAIRE

Approbation du Compte de Gestion 2021 - Commune

Approbation du Compte Administratif 2021 - Commune

Affectation des résultats 2021 - Commune

Approbation du Compte de Gestion 2021 - Lotissement des Réages de la Muette

Approbation du Compte Administratif 2021 - Lotissement des Réages de la Muette

Affectation des résultats 2021 - Lotissement des Réages de la Muette

Approbation du Compte de Gestion 2021 - Service des Eaux

Approbation du Compte Administratif 2021 - Service des Eaux

Affectation des résultats 2021 - Service des Eaux

Approbation du Compte de Gestion 2021 - Service de l'Assainissement

Approbation du Compte Administratif 2021 - Service de l'Assainissement

Affectation des résultats 2021 - Service de l'Assainissement

Vote des deux taxes foncières (Bâti et Non Bâti) - contributions directes

Renouvellement du contrat informatique SEGILOG

Travaux d'aménagement de sécurité des RD 97/ R 95 - Attribution du marché (lots 1 et 2)

Projet de construction d'une boulangerie - Réalisation d'une étude de marché

Projet de construction d'une boulangerie - Marché public de maîtrise d'oeuvre (architecte)

Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable : signature de la convention et mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises (sous réserve du retour des conventions signées)

Tour de garde pour les élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022

Fête Nationale - Présentation des devis (feu d'artifice et repas champêtre)

Affaires diverses

réf: 2022-08 - Approbation du Compte de Gestion 2021 - Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que le montant des titres recouvrés et des mandats émis en 2021 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Service de Gestion Comptable de Pithiviers pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

réf: 2022-09 - Approbation du Compte Administratif 2021 - Commune

Sous la présidence de Madame DORAT Bernadette, la doyenne, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement Dépenses 435 266.92 €

Recettes 426 083.38 €
Résultat de l'exercice - 9 183.54 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 + 131 817.41 € (compte tenu du

report de l'excédent 2020 de 141 000.95 € et du résultat de 2021 - 9 183.54 €)

Investissement Dépenses 35 277.10 €

Recettes 63 878.35 €
Résultat de l'exercice + 28 601.25 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 + 76 948.10 € (compte tenu du

report de l'excédent 2020 de 48 346.85 € et du résultat de 2021 + 28 601.25 €)

Hors de la présence de Monsieur Christophe GUERTON, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget communal.

A l'unanimité (pour : 09 / contre : 0 / abstention : 0)

Arrivée de Madame Claire RIVIERE

réf: 2022-10 - Affectation des résultats 2021 - Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice Déficit 9 183.54 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif 2020 Excédent 141 000.95 €

C Résultat cumulé à affecter + 131 817.41 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissementExcédent76 948.10 €E. Solde des restes à réaliser d'investissement+ 182 407.00 €Besoin de financement0.00 €Résultat cumulé à affecter+ 76 948.10 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 131 817.41 € sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », et le résultat d'investissement, soit 76 948.10 € sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », en recettes d'investissement.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2022-11 – Approbation du Compte de Gestion 2021 – Lotissement des Réages de la Muette

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que le montant des titres recouvrés et des mandats émis en 2021 est conforme aux

écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Service de Gestion Comptable de Pithiviers pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2022-12 – Approbation du Compte Administratif 2021 – Lotissement des Réages de la Muette

Sous la présidence de Madame DORAT Bernadette, la doyenne, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses

38 068.88 €

Recettes

87 999.49 €

Résultat de l'exercice

+ 49 930.61 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021

+ 225 380.44 € (compte tenu

du report de l'excédent 2020 de 175 449.83 € et du résultat de 2021 + 49 930.61 €)

Investissement

Dépenses

24 699.49 €

Recettes

30 475.88 €

Résultat de l'exercice

5 776.39 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021

24 699.49 € (compte

tenu du report du déficit 2020 de 30 475.88 € et du résultat de 2021 + 5 776.39 €)

Hors de la présence de Monsieur Christophe GUERTON, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2022-13 - Affectation des résultats 2021 - Lotissement des Réages de la Muette

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

B. Résultats antérieurs reportés

C Résultat cumulé à affecter

Excédent 49 930.61 € Excédent 175 449.83 €

+ 225 380.44 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement Déficit E. Solde des restes à réaliser d'investissement 24 699.49 €

0.00€

Besoin de financement 24 699.49 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement, soit 225 380.44 € sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » et le déficit d'investissement, soit 24 699.49 € à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », en dépenses d'investissement.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf: 2022-14 – Approbation du Compte de Gestion 2021 – Service des Eaux

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que le montant des titres recouvrés et des mandats émis en 2021 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Service de Gestion Comptable de Pithiviers pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf: 2022-15 - Approbation du Compte Administratif 2021 - Service des Eaux

Sous la présidence de Madame DORAT Bernadette, la doyenne, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses

124 917.00 €

Recettes Résultat de l'exercice 206 604.16 € + 81 687.16 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021

+ 512 992.26 € (tenant

compte du report de l'excédent 2020 de 431 305.10 € et du résultat de 2021 + 81 687.16 €)

Investissement

 Dépenses
 49 857.00 €

 Recettes
 31 026.42 €

 Résultat de l'exercice
 - 18 830.58 €

 Restes à réaliser
 + 58 479.74 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021

+ 59 666.26 € (tenant

compte du report de l'excédent 2020 de 78 496.84 € et du déficit de l'exercice 2021 de 18 830.58 €)

Hors de la présence de Monsieur Christophe GUERTON, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du service des eaux.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

réf: 2022-16 - Affectation des résultats 2021 - Service des Eaux

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de	fonctionnement
A D' 11 1	OF DECEMBER OF SERVICE

Tree and the formation of the first of the f			
A. Résultat de l'exercice	Excédent	61 687.16 €	
B. Résultats antérieurs reportés			
Ligne 002 du compte administratif 2020	Excédent	431 305.10 €	
C Résultat cumulé à affecter		+ 512 992.26 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D. Solde d'exécution cumulé d'investissem	nent Excédent	59 666.26 €	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement		+ 58 479.74 €	
Besoin de financement		0.00 €	

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 512 992.26 € sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » et le résultat d'investissement, soit 59 666.26 € sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté »

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf: 2022-17 - Approbation du Compte de Gestion 2021 - Service de l'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que le montant des titres recouvrés et des mandats émis en 2021 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Service de Gestion Comptable de Pithiviers pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2022-18 – Approbation du Compte Administratif 2021 – Service de l'AssainissementSous la présidence de Madame DORAT Bernadette, la doyenne, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement Dépenses 123 49056 €
Recettes 118 861.59 €

Résultat de l'exercice - 4 628.97 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 + 57 215.48 € (tenant compte du report de l'excédent 2020 de 61 844.45 €, diminué du déficit de 2021 de 4 628.97 €)

Investissement Dépenses 134 320.68 €

 Dépenses
 134 320.68 €

 Recettes
 54 463.00 €

 Résultat de l'exercice
 - 79 857.68 €

 Restes à réaliser
 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021

- 45 897.03 € (tenant

compte du report de l'excédent d'investissement 2020 de 33 960.65 € et du résultat de 2021 – 79 857.68 €)

Hors de la présence de Monsieur Christophe GUERTON, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du service de l'assainissement.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

réf: 2022-19 - Affectation des résultats 2021 - Service de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Déficit

- 4628.97€

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif 2020

Excédent

61 844.45 €

C Résultat cumulé à affecter

Excedent

+ 57 215.48 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement Déficit

- **45 897.03 €**

E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement

45 897.03 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, 11 318.45 € sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », le solde, soit 45 897.03 €, étant affecté en réserves, à l'article 1068, en recettes d'investissement, pour financer le déficit d'investissement 2021 ; le déficit d'investissement 2021, soit 45 897.03 € sera inscrit en dépenses d'investissement sur la ligne budgétaire 001 « déficit antérieur reporté ».

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2022-20 - Vote des deux taxes foncières (Bâti et Non Bâti) - contributions directes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 Février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2021-30 du 7 Avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 31.59 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 33.46 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

TFPB: 31.59 % TFPNB: 33.46 %

et

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

Pour information, les taux communaux du foncier bâti et non bâti non pas été réévalués depuis 1991. Produit attendu pour 2022 au titre de la fiscalité directe locale : 264 319 € (perçu en 2021 : 244 185 €)

réf : 2022-21 - Renouvellement du contrat informatique SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec SEGILOG arrive à échéance le 14 Avril prochain.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat pour une durée de trois ans à compter du 15 Avril 2022 et valide le présent contrat.

Coût annuel : 2 810 € HT décomposé comme suit : 2 529 € HT en section d'investissement (pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels) et 281 € HT en section de fonctionnement (maintenance, formation) auquel il convient également de rajouter le logiciel de gestion du cadastre pour 95 € HT par an

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2022-22 Travaux d'aménagement de sécurité des RD 97 / RD 95 – Attribution du marché (Lots 1 et 2)

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par ECMO, le maître d'oeuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme: Travaux d'aménagement de sécurité sur les RD 95 et RD 97

Lot 1 : Tranchée - Voirie

Entreprise COLAS

Montant du marché : 112 189.65 € HT offre de base

Lot 2 : Feux tricolores Entreprise INEO

Montant du marché : 57 062.10 € HT offre de base avec option 2 Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2022-23 Projet de construction d'une boulangerie – Réalisation d'une étude de marché Présentation de devis établi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret : 490 €*

*Prix total de l'étude : 980 € dont 490 € pris en charge par le Conseil Départemental du Loiret

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2022-24 Projet de construction d'une boulangerie – Marché public de Maîtrise d'œuvre (architecte)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le projet de construction d'une boulangerie nécessite le recours à un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal autorise le maire à lancer la procédure du marché public, dans le cadre d'un marché à procédure adapté.

La rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises sera réalisée par le Département du Loiret, puis le DCE sera mis en ligne via la plateforme AWS.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable : signature de la convention et mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises (sous réserve du retour des conventions signées).

Les propriétaires, contactés mercredi matin par téléphone, doivent retourner la convention dûment signée prochainement.

La délibération autorisant le maire à signer la convention puis à la faire enregistrer aux hypothèques (par acte administratif ou acte notarié) devrait donc normalement être prise lors du conseil municipal du 14 Avril 2022.

Dès lors, le lancement d'appel à candidatures pour le marché public pourra être effectif.

Tours de garde pour les élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022

08 h 00 à 10 h 15:

M. GUERTON Christophe Mme DOZIAS Catherine Mme LEGRAND Virginie

10 h 15 à 12 h 30 :

Mme CHAILLER Nathalie Mme DOZIAS Catherine M. ADAMOPULOS Constantin 12 h 30 à 14 h 45 :

Mme ROLLET Magali

Mme RIVIERE Claire (10/04) et M. DUBOCQ Frédéric (24/04) M. THIRIAU Philippe (10/04) et M. FRANCHOMME Gwenn (24/04)

14 h 45 à 17 h 00 :

Mme DORAT Bernadette

Mme RIVIERE Claire (10/04) et M. DUBOCQ Frédéric (24/04) M. THIRIAU Philippe (10/04) et M. FRANCHOMME Gwenn (24/04)

17 h 00 à 19 h 00 :

Mme PASQUIER Marinette
M. LOMBART Jean-Marc
M. DAUBIGNARD Fabien

réf : 2022-26 Fête Nationale - Présentation des devis (feu d'artifice et repas champêtre)

Repas champêtre du 14.07 :

. SARL BADAIRE

11.00 € TTC/adulte

et 7.50 € TTC/enfant

. Instant Traiteur

14.30 €

7.15€

. Délices de St Louis

15.00€

10.00€

Le Conseil municipal retient les propositions de : Ciels en Fête et de la SARL BADAIRE.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

Mme CHAILLER se charge de trouver des propositions d'animations (pour un budget d'environ 700 €) qui seront présentées lors d'un prochain conseil.

Affaires diverses

<u>Vide-grenier du 5 Juin</u> : Il est envisagé d'accueillir cette année, dans la salle polyvalente, des producteurs régionaux.

La commission des finances se tiendra le jeudi 7 avril 2022 à 20 h et le prochain conseil municipal le jeudi 14 avril 2022 à 20 h.

La séance est levée à 23 heures 45

Ont signé les membres présents,

Le Maire,

Christophe GUERTON

